

Modification de la loi fédérale sur les brevets d'invention

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance de l'avant-projet concernant la révision de la loi fédérale sur le brevet d'invention.

Nous souscrivons à la volonté du Conseil fédéral de vouloir revaloriser les brevets suisses dont la demande aura fait l'objet d'un examen complet. Nous nous réjouissons que le système puisse gagner en transparence et en fiabilité et qu'il offre aux entreprises et aux inventeurs des outils de protection intéressants en fonction de leur stratégie (brevet et modèle d'utilité).

Dans la mesure où le projet n'aura pas de conséquence particulière pour les cantons, le gouvernement neuchâtelois n'a pas de remarque à formuler et prend acte de la modification envisagée.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 25 janvier 2021

Au nom du Conseil d'État :

<i>La présidente,</i>	<i>La chancelière,</i>
M. MAIRE-HEFTI	S. DESPLAND